



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 23 avril 2018

Compte rendu détaillé

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-trois avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX

Absents représentés :

Mme G. RACKELBOOM par Mme J. BREDAS
M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES
Mme F. SAVY par M. B. BAILLY
Mme M. FLEURY par M. Y. LERAY
Mme D. REDSTONE par M. P. SEDARD
M. BAFFIE par M. F. BOURDEAU
Mme N. GILLES par M. J. HOARAU
M. D. VIGNEULLE par M. C. GHIS
Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE
Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY
Mme KD. MAKOUTA par Mme M. LAFFORGUE

Absent non représenté

M. M. HAMDANI

Mme Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à : 20h00

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

POUR : 34

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ENTRETIEN ANNUEL DES TERRAINS SYNTHETIQUES ET DES TERRAINS ENGAZONNES LANCE PAR GRAND PARIS SUD

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. F. PERIDON, Maire-adjoint, en charge des travaux et de l'animation des conseils de quartier.

Second rapporteur au titre de la commission Animation et Vie locale : M. G. ALAPETITE, Maire-adjoint en charge des sports, de l'animation festive et de l'accompagnement du handicap.

Considérant que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud se propose de coordonner un groupement de commandes pour l'entretien des terrains synthétiques et engazonnés, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à ce groupement de commandes.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire :

Tout ceci vous aura permis de constater que sur les 24 communes de l'agglomération 13 sont concernées par des terrains synthétiques. En gros la moitié des communes de l'agglomération bénéficie de ces nouveaux terrains.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE l'adhésion au groupement de commande pour l'entretien des terrains synthétiques et engazonnés.

DELIBERATION N° 2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. F. PERIDON, Maire-adjoint, en charge des travaux et de l'animation des conseils de quartier.

Second rapporteur au titre de la commission Animation et Vie locale : M. P. SEDARD, Maire-adjoint en charge des seniors, de l'action sociale et du logement.

Présentation :

Considérant les crédits inscrits au budget primitif, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions aux associations locales qui en ont fait la demande pour l'année 2018.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire :

Je voulais faire une remarque complémentaire afin que nous comprenions bien les montants et ne soyons pas surpris des écarts figurant dans le tableau.

358 340€ est le montant total des subventions effectivement versées tout au long de l'année 2017, 341 572€ est le montant des subventions relevant de cette délibération.

Nous sommes dans la grande majorité de l'attribution des subventions, comme toujours au mois d'avril, mais il reste des sommes qui ne sont pas encore attribuées. Il s'agit de montants prévus au budget 2018 pour répondre à des situations d'exceptionnelles, ou pour répondre à des demandes plus ordinaires en provenance d'associations qui, pour l'instant, ne nous ont pas encore rendu les dossiers de demandes de subventions.

Donc nous attribuons aujourd'hui 341 572€ mais nous avons pour l'année 2018 un total disponible qui est au moins égal, voire légèrement supérieur au montant total des subventions versées en 2017.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE l'attribution de subventions aux associations locales pour l'année 2018.

DELIBERATION N° 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux, le Conseil municipal est appelé à modifier celui-ci.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 4 – MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre le compte personnel de formation, il est demandé au Conseil Municipal d'en approuver la mise en œuvre.

Avis favorable de la commission précitée.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la mise en œuvre du compte personnel de formation.

DELIBERATION N° 5 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR L'ORGANISATION DU 380 PRIME : CONCOURS CHOREGRAPHIQUE ET BATTLE DE DANS HIP HOP.

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. J. FOURGEUX, Maire-adjoint, en charge de l'optimisation des services au public.

Second rapporteur au titre de la commission Animation et Vie Locale : J. BREDAS, Maire-adjoint en charge de la petite enfance, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Considérant l'organisation du concours chorégraphique 380 Prime, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'attribution des récompenses de ce concours.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Néant

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE les modalités d'attribution des récompenses du 380 Prime.

.

DELIBERATION N° 6 – SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO AFIN DE REpondre AUX OBLIGATIONS DE LA COMMUNE EN MATIERE DE RESPONSABILITE ELARGIE DE PRODUCTEUR DE PAPIERS.

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales.

Considérant que la commune est redevable de l'éco-contribution, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la signature d'un contrat avec l'éco-organisme CITEO.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire :

L'essentiel de cette production de que nous mettons sur le marché est constitué de nos publications municipales, et notamment notre journal Rencontre, qui paraît près d'une fois par mois, seuls les mois d'été ne connaissant pas de publication.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la signature d'un contrat avec l'éco-organisme CITEO.

DELIBERATION N° 7 – ENGAGEMENT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVAGARDE (PCS)

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. JM GUILBOT Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et du développement durable.

Considérant l'obligation pour les communes situées sur un territoire soumis à un Plan de Prévention du Risque Inondation d'élaborer leur Plan Communal de Sauvegarde, il est demandé au Conseil municipal de s'engager à ce que la commune de Combs-la-Ville élabore le sien.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Néant

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal S'ENGAGE à élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.

DELIBERATION N° 8 –PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. JC. SIBERT, Conseiller municipal.

Considérant les travaux de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2017 de la commission

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Gilles ALAPETITE :

Vous trouverez également en annexe les budgets récapitulatifs des travaux engagés pour l'accessibilité, que ce soit en voirie, à hauteur de 115 000€ en 2017, que pour les ERP, à hauteur de 51 000€ en 2017.

Je tiens à féliciter nos services pour la qualité de ce rapport, et pour le formidable travail effectué dans le suivi des opérations engagées à la fois par eux et par des entreprises extérieures. Ceci que ce

soit pour la continuité des cheminements piétons cycles, pour la création de places handicapés, pour la mise en conformité de traversées piétonnes, et pour la mise en place de bornes et équipements divers pour les personnes à mobilité réduite.

Je voudrais également souligner l'intervention de Grand Paris Sud pour la création de la rampe PMR à la gare, qui permet de rejoindre les quais par les ascenseurs.

M. Roussaux :

Je tiens à signaler que la largeur des trottoirs de la rue des Bergeries et de la rue Eugène Delaplanche ne permet pas aux fauteuils de circuler.

M. le Maire :

Deux remarques par rapport à cette remarque tout à fait fondée :

Nous avons engagé il y a de nombreuses années un programme qui conduit à l'inscription de manière régulière d'au moins 150 000€ de dépenses annuelles, et nous n'avons pas fini.

Les trottoirs ne sont pas faits pour recevoir les véhicules des personnes à mobilité réduite. Ils ne sont pas adaptés et ne peuvent pas l'être. Seuls 10 à 15% des trottoirs de la commune sont accessibles aux personnes en fauteuil.

Nous avons d'ailleurs un certain nombre de concitoyens, que nous connaissons bien, qui circulent en fauteuil sur la voie publique, ils sont pleinement dans l'usage qu'ils doivent pouvoir faire de la voie publique. Ce qui est important c'est surtout que l'ensemble de nos concitoyens acceptent éventuellement que dans des rues à sens unique, ils puissent avoir devant eux une personne en fauteuil et ne pas adopter un comportement pressant qui puisse le pousser à prendre des risques et occasionner un accident.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2017 de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H40.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 28 mai 2018